

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud
SÉANCE du 11 DÉCEMBRE 2014

Délibération n° 129-2014

Le conseil d'administration approuve le montant de l'enveloppe financière allouée au paiement des sujétions spéciales des personnels BIATS pour 2013/2014 soit 12 000€.

Membres en exercice : 26 membres

<u>Votes</u> : 19	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention(s) :	1

Délibération adoptée.

Visa du Président



Document(s) en annexe au présent extrait : projet de délibération

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 15 décembre 2014

Document mis en ligne le : 15 décembre 2014